



2421417565

Concours / Examen : ACPB P2 AG
Session : 2024 Voie :
Spécialité : BIBLIOTHÈQUE
Épreuve : NOTE SUR DOSSIER

CONSIGNES

- / Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en MAJUSCULES (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)
- / Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif sur la copie
- / Numéroté chaque page (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre
- / Rédiger votre copie avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction
- / Ne joindre aucun brouillon

Médiathèque de Cultureville

le 28/05/24

À l'attention de Mme la maire
de Cultureville

OBJET = Proposition d'offres à destination des publics en situation d'illettrisme ou éloignés de la lecture

La bibliothèque publique tente depuis de nombreuses années de perdre son image de temple silencieux du savoir, au profit d'une image plus sociale et démocratique. Elle s'efforce de proposer une offre documentaire et de services pour répondre aux besoins changeants de la population qu'elle dessert. Malgré ses efforts, une frange non-négligeable de cette population se trouve encore éloignée de la lecture, du fait d'un handicap, d'un manque de mobilité ou de difficultés avec la lecture et/ou l'écriture.

Comment la bibliothèque publique peut-elle aujourd'hui devenir un véritable enjeu pour l'accès à tous à

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

la culture et à l'information ?

Nous verrons d'abord en quoi elle est une actrice privilégiée de cette ambition politique et sociale, ensuite quels outils peuvent être mis en place, et enfin avec quels moyens.

I. La médiathèque, une actrice privilégiée pour les publics éloignés de la lecture.

a) De quels publics parlons-nous ?

Il est d'abord essentiel de définir quels sont les publics concernés par cette démarche.

D'après le rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche du 18 mai 2022, l'illettrisme touche toujours une proportion importante de la population de plus de 16 ans, entre 4,6% et 7% en France. Il s'agit de personnes ayant été scolarisées mais ne parvenant pas à comprendre un texte, et/ou à écrire pour transmettre une information. La lutte contre l'illettrisme est une des plus anciennes missions sociales des bibliothèques publiques.

Ces publics éloignés de la lecture peuvent aussi l'être du fait de leur analphabétisation, ou en cours d'apprentissage du Français ("Français Langue Étrangère").

Ils peuvent aussi être en incapacité de se déplacer, à cause d'un handicap, de leur âge, d'une hospitalisation ou d'une incarcération.

2.1.6

Enfin, le handicap, physique ou cognitif, est une autre cause majeure du manque d'accès à

la culture. On estime que cela concerne 18% de la population en France en 2021.

Ces publics, majoritairement éloignés des bibliothèques publiques, ont donc de nombreuses formes et problématiques qui leur sont propre. Il importe donc à ces établissements d'adapter leurs offres et leurs services.

b) Les missions des bibliothèques publiques.

Les bibliothèques publiques sont des portes d'accès de proximité qui émaillent une grande partie du territoire nationale. Ses missions, comme le rappellent le manifeste IFLA-UNESCO de 2022 et la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021, est de garantir un égal accès à l'information, la culture, l'éducation et aux savoirs. L'offre doit être pertinente et de qualité, sans céder à aucune forme de censures ou de pressions. Elle doit donc permettre de lutter contre l'exclusion en favorisant le lien social, l'interculturalité et permettre à tous d'exercer sa citoyenneté.

L'inclusion des publics éloignés de la lecture, peu importe les raisons, est donc une mission fondamentale des bibliothèques publiques. Certaines ont déjà mis en place des outils le permettant, que nous allons voir plus en détails.

II - Les outils déjà existants en bibliothèques

La loi bibliothèque du 21 décembre 2021 rappelle l'obligation de l'égal accès à la culture et à l'information. Cela se fait au travers de "collections de documents et d'objets", ainsi que "des services, des activités et des outils associés". Beaucoup de bibliothèques territoriales ont développés des outils en direction de ces publics éloignés.

a) Les fonds "Facile à Lire" (FAL).

C'est l'outil le plus développé aujourd'hui dans les bibliothèques publiques. C'est une démarche nationale portée par le Ministère de la Culture, visant à créer et identifier des collections spécifiques pour les personnes en difficultés avec la lecture.

L'établissement de ces collections spécifiques répond à une charte concernant aussi bien le contenu (présence d'illustrations, mise en page, vocabulaire, taille des caractères...) que sa mise en valeur (moule spécifique proche de l'accueil, présentation des documents de face...). Ces collections sont à destination d'usagers adultes, elles doivent être simples mais pas simplistes, et permettre une appropriation ou une réappropriation de la lecture.

Elles peuvent intégrer différents supports (livres, CDs...) et aussi des productions éditoriales adaptées à différents handicaps (malvoyance, troubles DYS...). C'est notamment le choix opéré à la Bpi.

b) D'autres outils

Si la création de collections FAL semble ~~assez~~ assez répandue, il existe d'autres initiatives dans les bibliothèques publiques françaises.

Le dispositif "Des livres à soi", développé par le Salon du livre & de la presse jeunesse en Seine-St-Denis, permet aux parents en difficultés d'accès à la lecture de reprendre confiance et de partager des temps autour des livres avec leurs enfants. Ils redeviennent donc des vecteurs de culture et de savoir, avec l'appui des structures sociales et de lecture publique.

L'Association Valentin Haüy permet un accès illimité et gratuit à des livres audio, dans le cadre des "Bibliothèques Brailleables".

La lutte contre l'exclusion implique aussi l'exclusion numérique et l'illectronisme, il convient aussi de mettre en place des outils et services contre cela comme des permanences d'aide aux démarches administratives en ligne.

Maintenant que nous avons vu les outils pouvant être mis en place, il convient de voir quels moyens nous devons solliciter



2421417565

Concours / Examen : ACPB P2 AG
Session : 2024 Voie :
Spécialité : BIBLIOTHÈQUE
Épreuve : NOTE SUR DOSSIER

CONSIGNES

/ Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en MAJUSCULES (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)

/ Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif sur la copie

/ Numéroté chaque page (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre

/ Rédiger votre copie avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction

/ Ne joindre aucun brouillon

III - Les moyens pour les mettre en place.

a) En interne

Le premier moyen à privilégier est évidemment la sensibilisation des agents en interne à ces questions, puis de les former sur le sujet.

La médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine propose une programme de formation complet pour les professionnels souhaitant créer un fonds FAL.

Il convient aussi de développer une mise en valeur et une médiation autour de ces collections et services, afin de faire venir ces publics éloignés et créer des échanges autour des documents. Il peut s'agir d'ateliers, de lectures à voix hautes, d'expositions, de discussions autour d'un sujet... Les possibilités sont multiples.

Enfin, cela nécessitera une réorganisation plus ou moins importante en interne, avec l'attribution d'un ou une responsable et d'un budget d'acquisition pérenne.

b) À l'extérieur de la bibliothèque

Du fait de la pluralité des profils des personnes

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

éloignés de la lecture, ces actions n'auront de sens qu'en les incluant dans des partenariats locaux. En effet, la bibliothèque doit se rapprocher des organismes de son territoire déjà en contact avec ces publics (Association de lutte contre l'illettrisme, centres d'accueil de migrants et de demandeurs d'asile, IME, EHPAD...). C'est en grande partie ces acteurs sociaux qui feront connaître l'offre des bibliothèques et qui les identifieront comme des lieux d'échanges et accessibles.

Enfin, la lutte contre l'illettrisme étant une ambition nationale, le Centre National du Livre (CNL) soutient financièrement les actions visant à développer l'accès à la lecture. Cette subvention permet la création d'actions de médiation, avec la création ou non d'une offre documentaire adaptée.

Comme nous l'avons vu, la bibliothèque publique est l'interlocutrice privilégiée pour permettre l'inclusion des publics éloignés de la lecture. Il existe différentes offres à mettre en place, de la création de fonds documentaires adaptés à la médiation en partenariat avec les acteurs sociaux du territoire.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It includes a detailed description of the experimental procedures and the statistical analysis performed.

3. The third part of the document presents the results of the study. It includes a series of tables and graphs that illustrate the findings of the research. The data shows a clear trend of increasing activity over time.

4. The fourth part of the document discusses the implications of the findings. It suggests that the results have significant implications for the field of study and may lead to further research in this area.

5. The fifth part of the document concludes the study. It summarizes the main findings and provides a final statement on the importance of the research.

